

Documentation

de l'application

IEHCO

(Inscriptions aux examens hors CYCLADES et OCEAN)

à l'attention

des candidats

→ Écran d'accueil de l'application

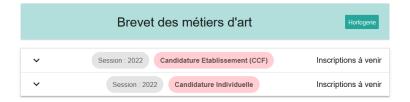
Préconisations : un appareil avec le navigateur internet Firefox en version récente, un logiciel pour lire les documents PDF et une imprimante.

Vous obtiendrez une confirmation d'inscription au format PDF pré remplie avec vos informations : il est conseillé d'enregistrer ce document sur votre appareil).

Adresse de l'application : https://applilocale.ac-besancon.fr/iehco/



Bienvenue sur le portail des inscriptions au diplôme de l'éducation nationale suivant ② :



Bienvenue sur le portail des inscriptions au diplôme de l'éducation nationale suivant ② :



→ Écran d'informations

Brevet des métiers d'art, session 2022

Sépcialité : Horlogerie

Type d'inscription : Etablissement (CCF)

Année scolaire : 2021 / 2022

Date de début d'inscription à 00:00:00 : 18/10/2021

Date de fin d'inscription à 23:59:59 : 16/11/2021

Règlement du diplôme : Voir le règlement

Inscriptions à venir

Vous verrez ici les dates d'ouverture et de clôture du registre des inscriptions. Il ne sera plus possible de s'inscrire après la date de fermeture du registre.

Vous pouvez télécharger le règlement du diplôme en cliquant sur le lien « Voir le règlement ».

→ Pour vous inscrire



Vous devez choisir votre type de candidature par rapport à votre situation actuelle.

Exemple : vous êtes scolarisé(e) dans un établissement public, vous sélectionnerez « candidature scolaire », puis comme situation « scolaire ».

→ Saisie de votre état civil

Les champs, avec une étoile, sont obligatoires.

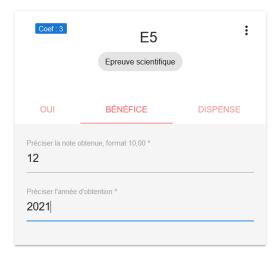
/!\ Attention, après la validation du récapitulatif vous ne pourrez plus modifier les données d'état civil.

Cependant, si vous constatez une erreur après la validation, vous modifierez manuellement les informations erronées <u>à l'encre rouge</u> directement sur la confirmation d'inscription après son édition.

→ Inscription aux épreuves du diplôme



Inscription à l'épreuve



Pour garder le bénéfice d'une note à une épreuve, vous devez rentrer la note et l'année d'obtention.



Si vous êtes titulaire d'un diplôme vous permettant d'être dispensé(e) d'une ou plusieurs épreuves, vous indiquerez de quel diplôme il s'agit (BCG pour baccalauréat général, BTN pour baccalauréat technologique, BCP pour baccalauréat professionnel, BMA pour Brevet des Métiers d'Arts, BT pour Brevet de Technicien ou BTA pour Brevet de Technicien Agricole ...) ainsi que l'année d'obtention.

Si vous êtes dispensé(e) d'EPS pour raisons médicales, vous indiquerez la mention suivante : « Certificat médical ».

Si vous choisissez de vous inscrire à l'épreuve facultative de langue vivante, vous préciserez la langue vivante choisie en la cochant dans la liste après avoir précisé "oui" à Inscription à l'épreuve facultative :



→ Edition et enregistrement du dossier d'inscription



Vous pouvez maintenant télécharger votre dossier d'inscription. Si vous remarquez une erreur, sur les inscriptions aux épreuves, vous pouvez les corriger en cliquant sur le lien « Corriger l'inscription aux épreuves ». Vous reviendrez sur cette page pour télécharger à nouveau votre dossier.

Si vous constatez une erreur dans votre état civil, vous modifierez manuellement les informations erronées à l'encre rouge directement sur la confirmation d'inscription avant de la renvoyer au service gestionnaire.